REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le BERATIONS ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024_28-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conse Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissar Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice Présents Nombre de suffrages exprimés				
15	11	15		
		Pour:	15	
		Contre :	0	
		Abstentions	0	

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Procuration(s):

Quatre procurations : M. Porta, M. Danflous, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s):

Date de la convocation 08 mars 2024

Etai(en)t excusé(s):

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

Date d'affichage 08 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es)secrétaire(s) de séance :

M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

	Z	ס	MAKS	<u>ZUZ4</u>	
et pub	licati	on	du		

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. François RIVIERE, a voll'affectation de résultat comme suit :

Considérant

qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant

sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :

19 705,92

- un excédent reporté de :

178 302,92

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

198 008,84 4 255.53

- un excédent d'investissement de : - un déficit des restes à réaliser de :

0.00

Soit un excédent de financement de :

4 255.53

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit : DÉCIDE

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT

198 008.84

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

198 008.84

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT

4 255,53

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan

Maire RIVIERE François





Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le IBERATIONS

0,00 0,00 0.00 0.00

0.00

0,00

0,00

0,00

0.00

EXTRAIT DU REGISTRE DU BUDGET DU LOTISSEN ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024_26-DE

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conse Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissar Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice Présents Nombre de suffrages exprimés				
15	11	15		
		Pour:	15	
		Contre :	0	
		Abstentions :	0	

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginia PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Procuration(s):

Quatre procurations: M. Porta, M. Danflous, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s):

Date de la convocation	
08 mars 2024	

Etai(en)t excusé(s):

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

Date d'affichage	
08 mars 2024	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es)secrétaire(s) de séance :

M. SAINTE-MARIE

t publication o	u	
,	_/_/_	

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. François RIVIERE, aprè avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 a procédé comme suit :

Considérant

qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant

sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :
- un déficit reporté de :
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :
- un déficit d'investissement de :

- un déficit des restes à réaliser de :

Soit un besoin de financement de : 0.00

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit : DÉCIDE

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : DÉFICIT AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan

Le Maire RIVIERE François

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024_27-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conse Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissar salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE

NOMBRES DE MEMBRES				
Nombre de En exercice Présents suffrages exprimés				
15	11	15		
		Pour:	15	
		Contre :	0	
		Abstentions:	0	

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginiu PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Procuration(s):

Quatre procurations: M. Porta, M. Danflous, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation	
08 mars 2024	

Etai(en)t excusé(s):

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

Date d'affichage
08 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es)secrétaire(s) de séance :

M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

2	5 MAI	RS 2024
t publicati	on du	
		<i></i>

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. François RIVIERE, apré avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, a procédé comme suit :

Considérant

qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant

sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :

215 307,09

- un excédent reporté de :

457 153,19

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :
- un déficit d'investissement de :

672 460,28 58 853,68

- un excédent des restes à réaliser de :

201 589,27

Soit un excédent de financement de :

142 735,59

DÉCIDE d'affecter le résultat d

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT

672 460,28

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

0.00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

672 460,28

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT

58 853,68

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan Le Maire François RIVIERE

DE SEISORN WWW. The Seison of the Seison of

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

D | ID : 032-213204266-20240320-DEL20032024_25-DE

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

LOTISSEMENT D

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conse Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissar salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE

Séance du 20 mars 2024

NOMBRES DE MEMBRES				
Nombre de En exercice Présents suffrages exprimés				
15	11	15		
		Pour:	15	
		Contre :	0	
		Abstentions:	0	

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginir PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Procuration(s):

Quatre procurations: M. Porta, M. Danflous, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s):

Date de la convocation

08 mars 2024

Etai(en)t excusé(s):

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

Date d'affichage
08 mars 2024

.....

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es)secrétaire(s) de séance :

M. SAINTE-MARIE

	2	5	MAKS/ 2024
et pub	lica	ition	du

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. François RIVIERE, apré avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le a procédé comme suit :

Considérant qu'il y

qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant

sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :

145 449,76

- un déficit reporté de :

0,00

- un excédent d'investissement de :

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :

145 449,76

- un déficit des restes à réaliser de :

7 876,76

dir denoit deb redice à realiser de .

0,00

Soit un excédent de financement de :

7 876,76

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : DÉFICIT

145 449,76

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

0.00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

145 449,76

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT

7 876,76

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance, Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan

Maire RIVIERE François

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024_30-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DU BUDGET DU

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conse Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissar Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE salle

NOM	BRES DE	MEMBRES	
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés	;
15	11	15	
		Pour:	15
		Contre :	0
		Abstentions	0

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Procuration(s):

Quatre procurations : M. Porta, M. Danflous, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s):

Date de la convocation	
08 mars 2024	

Etai(en)t excusé(s):

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

Date d'affichage
08 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es)secrétaire(s) de séance :

M. SAINTE-MARIE

-	C	20414	2021
t.	Û	MARS	ZUZ4
		<i>11</i> _	-00

et publication du

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. François RIVIERE, aprè avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, a opéré comme suit :

Considérant

qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant

sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :

14 854,61

- un déficit reporté de :

0.00

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

14 854,61

- un déficit d'investissement de : - un excédent des restes à réaliser de : 287 414,49 56 250,66

Soit un besoin de financement de :

231 163,83

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT

14 854,61

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

14 854,61

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

0,00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT

287 414,49

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé MAIRE et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan

IRE RIVIERE François

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

EXTRAIT DU REGISTRE DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE | ID | 032-213204266-20240320-DEL20032024_29-DE

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conse Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissar Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE

NOMI	BRES DE	MEMBRES	
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés	•
15	11	15	
		Pour:	15
		Contre :	0
	1	Abstentions :	0

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginia PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Procuration(s):

Quatre procurations: M. Porta, M. Danflous, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s):

-	Date de la convocation	
	08 mars 2024	

Etai(en)t excusé(s):

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

Date d'affichage	
08 mars 2024	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es)secrétaire(s) de séance :

M. SAINTE-MARIE

licatio	n du	
	licatio	lication du//

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. François RIVIERE, apré avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 à procédé comme suit :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

que le compte administratif fait apparaître : Constatant

- un excédent de fonctionnement de : 6 551.49

- un excédent reporté de : 12 388.42

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 18 939.91

 un excédent d'investissement de : 31 127.64

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT 18 939,91

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 18 939,91

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT

31 127,64

31 127.64

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan

Soit un excédent de financement de :

Maire RWERE François

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 25/03/2024 Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024_24-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conse Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissar salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

NOMI	BRES DE	MEMBRES	
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés	
15	11	15	
		Pour:	15
		Contre :	0
		Abstentions	0

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginiu PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Procuration(s):

Quatre procurations: M. Porta, M. Danflous, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s):

Date de la convocation 08 mars 2024

Etai(en)t excusé(s):

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

Date d'affichage 08 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es)secrétaire(s) de séance :

M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

2	5 MARS	2024
publicat	ion du	
	//	

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. François RIVIERE, a vot-

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

le budget comme suit :

Dépenses

26 797.64

Recettes

26 797.64

Fonctionnement

Dépenses

264 006,08

Recettes

264 006,08

Pour rappel, total budget

Investissement

Dépenses Recettes

26 797,64 (dont 0,00 de RAR) 26 797,64 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses Recettes

264 006,08 (dont 0,00 de RAR) 264 006,08 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan

Maire RMERE François



Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID: 032-213204266-20240320-BP2024ASS-BF

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents: Nombre de suffrages exprimés :

11 .15....

VOTES

Pour:

....S....

15

Contre: Abstentions:

.....

Date de convocation: 08/03/2024

Présenté par le Maire,

A Seissan, le 20/03/2024

le Maire,

Délibéré par l'Assemblée délibérante

A Seissan, le 20/03/2024

ession Ordinair

membres de l'Assemblée Délibérante,



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le

A Seissan, le 2 5 MARS 2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

5²L0~

EXTRAIT DU REGISTRE DU BUDGET DU LOTISSEI

ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024_23-DE

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conse Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissar salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE

NOMBRES DE MEMBRES			
En exercice	Nombre de Présents suffrages exprimés		
15	11	15	
		Pour: 15	
		Contre: 0	
		Abstentions:	0

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Procuration(s):

Quatre procurations: M. Porta, M. Danflous, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s):

Date de la convocation	
08 mars 2024	

Etai(en)t excusé(s):

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

Date d'affichage	
08 mars 2024	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es)secrétaire(s) de séance :

M. SAINTE-MARIE

	25	MARS	2024	
	20			
et pul	olication	du		
		-1-1		

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. François RIVIERE, a volle budget comme suit :

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024

Investissement

Dépenses

123 704,65

Recettes

123 704,65

Fonctionnement

Dépenses

123 704,65

Recettes

123 704,65

Pour rappel, total budget:

Investissement

Dépenses :

Fait à

123 704,65 (dont 0,00 de RAR) 123 704,65 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

 Dépenses
 123 704,65 (dont 0,00 de RAR)

 Recettes
 123 704,65 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire RIVIERE François

le(s) s

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID: 032-213204266-20240320-BP2024BORD-BF LOTISSEMENT DE BORDENEUVE - LOTISSEMENT DE BORDENEU

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés : \$15 VOTES:

> Pour : AS Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation: 08/03/2024

Présenté par Le Maire (1), A Seissan, le 20/03/2024

Délibéré par l'assemblée Les membre onseil municipal réuni(e) en session Ordinaire(2), réunie en session Ordinaire A Seissan, le 20/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres le Conseil municipal réuni(e) en session Ordinaire (2),(3).

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 25 MARS 2074

A Seissan, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président »

2 5 MARS 2024

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

5²L0~

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL D

AL D: 032-213204266-20240320-DEL20032024-DE

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conse Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissar salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE

NOMBRES DE MEMBRES			
En exercice	Présents	Nombre de sents suffrages exprimés	
15	11	15	
		Pour:	15
		Contre :	0
		Abstentions :	0

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginii PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Procuration(s):

Quatre procurations: M. Porta, M. Danflous, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s):

D	ate de la convocation	
	08 mars 2024	

Etai(en)t excusé(s) :

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

Da	ate d'affichage
0	8 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es)secrétaire(s) de séance :

M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE

2 5 MARS 2024	2
---------------	---

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

et publication du

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024

Investissement

Dépenses

1 432 774,45

Recettes

1 231 185,18

Fonctionnement

Dépenses

2 266 759,28

Recettes

2 266 759,28

Pour rappel, total budget:

Investissement

Dépenses :

1 667 814,17 (dont 235 039,72 de RAR) 1 667 814,17 (dont 436 628,99 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : Recettes : 2 266 759,28 (dont 0,00 de RAR) 2 266 759,28 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, RIVIERE François



Reçu en préfecture le 25/03/2024

ID: 032-213204266-20240320-BP2024BP-BF

Publié le

BUDGET COMMUNAL - Principal - BP - 2024

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés 45 VOTES:

Pour : of S Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation: 08/03/2024

Présenté par le Maire (1), A SEISSAN, le 20/03/2024



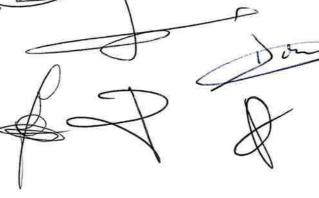
Délibéré par l'assemblée Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2), réunic en session Ordinaire A SEISSAN, le 20/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2),(3).

2 **3 HARS 2024**Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A SEISSAN, IC

- (1) Indiquer « la présidente » ou « le président »
- (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024_22-DE

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

024 **S²LO**

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-trois le vingt-neuf mars le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le liei habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés		
15	11	15		
		Pour:	15	
		Contre :	0	
		Abstentions:	0	

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Procuration(s):

Quatre procurations: M. Porta, M. Danflous, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s):

Date de la convocation	
08 mars 2024	

Etai(en)t excusé(s):

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

Date d'affichage	
08 mars 2024	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es)secrétaire(s) de séance :

M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE

	2 5	MA	DS /	202	
et pul	olicati	on du	NO.	UL	
			1_1		

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. François RIVIERE, a volle budget comme suit :

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses

26 424,77

Recettes

26 424,77

Fonctionnement

Dépenses

182 903,37

Recettes

182 903,37

	Pour rappel, total budget ;		
Investissemen	<u>t</u>		
Dépenses	\$	26 424,77 (dont 0,00 de RAR)	
Recettes	8	26 424,77 (dont 0,00 de RAR)	
Fonctionneme	<u>nt</u>		
Dépenses	\$	182 903,37 (dont 0,00 de RAR)	
Recettes		182 903,37 (dont 0,00 de RAR)	

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.



Falt OP San

Reçu en préfecture le 25/03/2024

ID: 032-213204266-20240320-BP2024POUC-BF

Publié le

LOTISSEMENT POUCOURON - LOTISSEMENT POUCOURON

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice: 15 Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés : 95 VOTES:

> Pour : 015 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation: 08/03/2024

Présenté par le Maire (1), A Seissan, le 20/03/2024



Délibéré par l'assemblée Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire(2), réunie en session Ordinaire A Seissan, le 20/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2),(3).

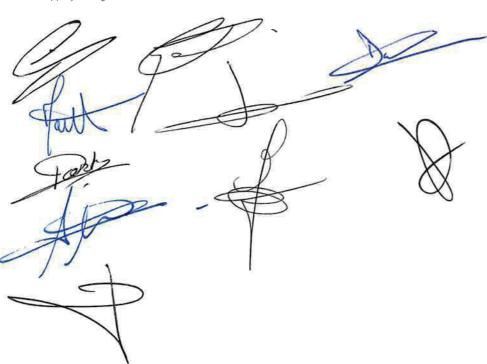
Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 25 MARS 2024

A Seissan, le

- (1) Indiquer « la présidente » ou « le président »
- (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

2.5 MARS 2024



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024_21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL D

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conse Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissar Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés		
15	11	15		
		Pour:	15	
		Contre :	0	
		Abstentions:	0	

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginii PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Procuration(s):

Quatre procurations: M. Porta, M. Danflous, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s):

Date de la convocation 08 mars 2024

Etai(en)t excusé(s):

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

Date d'affichage
08 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE

2	5 MARS 2024
t publication	n du

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. François RIVIERE, a volle budget comme suit :

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024

Investissement

Dépenses

290 414,49

Recettes

234 163,83

Fonctionnement

Dépenses

14 905,00

Recettes

14 905,00

Pour rappel, total budget:

Investissement

Dépenses 290 414,49 (dont 0,00 de RAR) Recettes 290 414,49 (dont 56 250,66 de RAR)

<u>Fonctionnement</u>

Dépenses 14 905,00 (dont 0,00 de RAR) Recettes 14 905,00 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé MAIRE et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan DES

MAIRE/RIVIERE François

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID: 032-213204266-20240320-BP2024RESTO-BF

BUDGET RESTAURANT - BUDGET RESTAURANT - BP - 2 V – ARRETE ET SIGNATURES ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés : 15 VOTES:

> Pour : 01.5 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation: 08/03/2024

Présenté par le Maire (1), A SEISSAN, le 20/03/2024

Délibéré par l'assemblée Les m res l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire(2), réunie en session Ordinaire A SEISSAN, le 20/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2),(3).

2.5 WARS 2024
Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

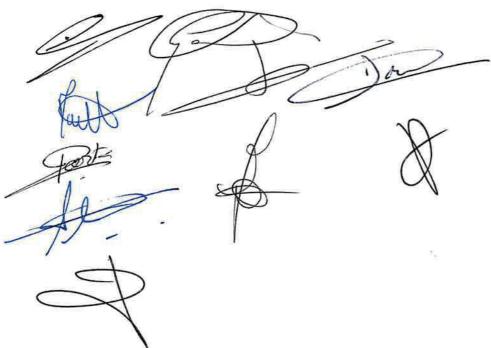
A SEISSAN, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de 🛶 de la Collectivité territoriale unique de 🛶 de la métropole de 🛶 du Conseil syndical de 🔐

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

2 5 MARS 2024



REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024_20-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUI

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conse Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissar salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimes		
15	11	15		
		Pour:	15	
		Contre :	0	
		Abstentions:	0	

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginia PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Procuration(s):

Quatre procurations: M. Porta, M. Danflous, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s):

Date de la convocation	
08 mars 2024	

Etai(en)t excusé(s) :

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

Date d'affichage	Î
08 mars 2024	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es)secrétaire(s) de séance :

M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE

2	5	MARS	2024
et publication	dι	I	
	-		- i

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. François RIVIERE, a vote le budget comme suit :

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024

<u>Investissement</u>

Dépenses

54 441,01

Recettes

54 441,01

Fonctionnement

Dépenses

62 202.45

Recettes

62 202,45

Pour rappel, total budget

Investissement

Dépenses Recettes

54 441,01 (dont 0,00 de RAR) 54 441,01 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses Recettes

62 202,45 (dont 0,00 de RAR) 62 202,45 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Maire RIVIERE François



Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

/2024 **5**²**LO**

IV - ANNEXES IV

ARRÊTÉ ET SIGNATURES

D : 032-213204266-20240320-BP2024SPIC-BF

IV

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents:

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES

Pour :

Contre:

Abstentions:

15....

.....

Date de convocation: 08/03/2024

Présenté par le Maire,

A Seissan, le 20/03/2024

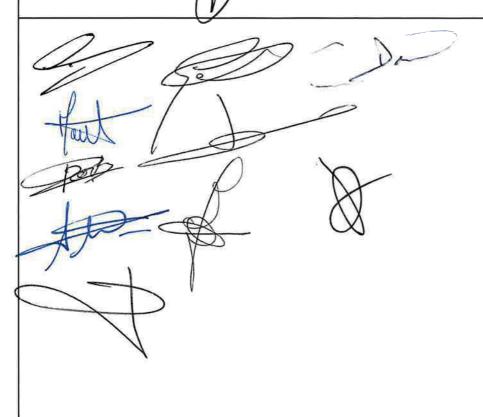
le Maire,

Délibéré par l'Assemblée déli

A Seissan, le 20/03/2024

nte en session Ordinaire

Les membres de l'Assemblée Délibérante,



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 2.5/MARS 2024..., et de la publication le 2.5/MARS 2024...

A Seissan, le 2 5 MARS 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

 $S^2LO \sim$

EXTRAIT DU REGISTRE DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024_19-DE

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conse Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissar salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE

NOMBRES DE MEMBRES			
En exercice	Nombre de e Présents suffrages exprimés		
15	11 14		
		Pour:	14
		Contre :	0
		Abstentions:	0

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginii PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Procuration(s):

Quatre procurations: M. Porta, M. Danflous, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s):

Date de la convocation
08 mars 2024

Etai(en)t excusé(s):

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

Date d'affichage	
08 mars 2024	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

25	MARS 202
ublication du	1
=	

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. SAINTE-MARIE, a voté le compte administratif comme suit

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes

Investissement

Dépenses	Prévu : Réalisé : Reste à réaliser :	122 346,80 56 147,14 0,00
Recettes	Prévu : Réalisé : Reste à réaliser :	122 346,80 60 402,67 0,00
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu : Réalisé : Reste à réaliser :	244 195,12 52 889,21 0,00
Recettes	Prévu : Réalisé : Reste à réaliser∜	244 195,12 250 898,05 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

 Investissement :
 4 255,53

 Fonctionnement :
 198 008,84

 Résultat global :
 202 264,37

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan

Le Maire RIVERE François

REDESEISON A 32 (Gere)

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID: 032-213204266-20240320-CA2024ASS-BF

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents: Nombre de suffrages exprimés :

VOTES - Pour:

Contre:

Abstentions:

Date de convocation: 08/03/2024

Présenté par le Maire,

A Seissan, le 20/03/2024

le Maire,

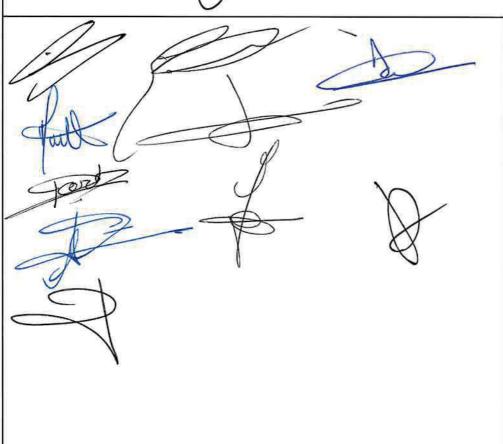
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire

Le Maire s'étant retiré lors du vote

A Seissan, le 20/03/2024

(Gers)

es membres de l'Assemblée Délibérante,



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 2 5 MARS 2024 , et de la publication le 2 5 MARS 2024

A Seissan, le 2.5/ MARS 2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

EXTRAIT DU REGISTRE

ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024_18-DE DU BUDGET DU LOTISSEI

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conse Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissar salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE

NOMBRES DE MEMBRES			
En exercice	En exercice Présents		•
15	11	14	
		Pour:	14
		Contre :	0
		Abstentions:	0

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginia PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Procuration(s):

Quatre procurations : M. Porta, M. Danflous, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s):

Date de la convocation	
08 mars 2024	

Etai(en)t excusé(s):

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

Date d'affichage	
08 mars 2024	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es)secrétaire(s) de séance :

M. SAINTE-MARIE

	E J MUND TOLL
et public	ation du

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. SAINTE-MARIE, a voté compte administratif comme suit :

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	123 704,65
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	123 704,65
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu :	123 704,65
	Dáoliná :	

Depended	I ICVU .	123 / 04,05
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	123 704,65
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	0,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan

Le Maire PIVIERE François



Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID: 032-213204266-20240320-CA2024BORD-BF LOTISSEMENT DE BORDENEUVE - LOTISSEMENT DE BORDENEUL

TO THOUSE THE DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF T	
V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 04 Nombre de suffrages exprimés : of 4

VOTES:

Pour : 164 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation: 08/03/2024

Présenté par Le Maire (1), A Seissan, le 20/03/2024



Délibéré par l'assemblée Les membres le Conseil municipal réuni(e) en session Ordinaire (2), réunie en session Ordinaire A Seissan, le 20/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres le Conseil municipal réuni(e) en session Ordinaire (2),(3),

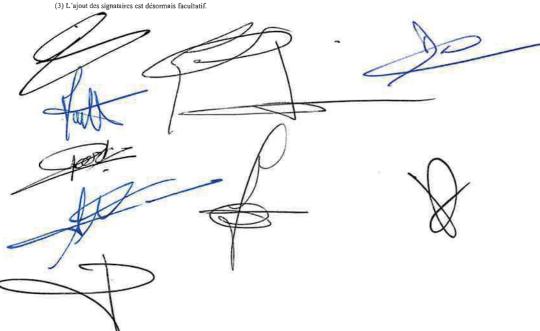
Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication | 2 5 MARS 2024

A Seissan, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président »

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

2 5 MARS 2024



Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024_17-DE

1 362 801,41

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conse Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissar salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE

NOMBRES DE MEMBRES			
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés	
15	11	14	
		Pour :	14
		Contre :	0
		Abstentions:	0

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginia PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Procuration(s):

Quatre procurations : M. Porta, M. Danflous, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s):

Date de la convocation	
08 mars 2	2024

Etai(en)t excusé(s):

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

Date d'affichage	
08 mars 2024	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es)secrétaire(s) de séance :

M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE

at publ	cation du	
r puoi	cation du	

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. SAINTE-MARIE, a voté le compte administratif comme suit :

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Prévu:

Investissement Dépenses

	Réalisé : Reste à réaliser :	668 830,96 235 039,72
Recettes	Prévu :	1 362 801,41
	Réalisé :	609 977,28
	Reste à réaliser	436 628,99

<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	1 569 358,19
	Réalisé :	960 941,42
	Reste à réaliser:	0,00
Recettes	Prévu :	1 569 358,19
	Réalisé :	1 633 401,70
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement: -58 853,68 Fonctionnement: 672 460,28 Résultat global : 613 606,60

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan

Le Maire, RIVIERE François

ID: 032-213204266-20240320-CA2023COM-BF

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

BUDGET COMMUNAL - Principal - CA - 2023

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents : 0 5 Nombre de suffrages exprimés :

VOTES:

Pour : oll Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation: 08/03/2024

Présenté par le Maire (1),



Délibéré par l'assemblée Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2), réunie en session Ordinaire A SEISSAN, le 20/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2),(3),

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication l 2 5 MARS 2024

A SEISSAN, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président »

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de 🛶 de la Collectivité territoriale unique de 🛶 de la métropole de 🛶 du Conseil syndical de 🛶

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

2 5 MARS 2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

5²LO

ID : 032-213204266-20240320-DEL20032024_16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-trois le vingt-neuf mars le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le liei habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés	•	
15	11	14		
		Pour:	14	
		Contre :	0	
		Abstentions:	0	

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginii PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Procuration(s):

Quatre procurations: M. Porta, M. Danflous, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s):

Date de la convocation	
08 mars 2024	

Etai(en)t excusé(s):

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

Date d'affichage	
08 mars 2024	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es)secrétaire(s) de séance :

M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE

2.5	MARS/2024
t publication	n du
	1 1

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. SAINTE-MARIE, a voté le compte administratif comme suit :

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes a

Investissement

Dépenses	Prévu :	30 301,53
	Réalisé :	4 548,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	30 301,53
	Réalisé :	12 424,76
	Reste à réaliser :	0,00
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu :	379 353,13
	Réalisé :	204 972,76
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévu :	379 353,13
	Réalisé :	59 523,00
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 7 876,76
Fonctionnement : -145 449,76
Résultat global : -137 573,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan





Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

LOTISSEMENT POUCOURON - LOTISSEMENT POUCOURON - ID: 032-213204266-20240320-CA2024POUC-BF

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice: 15 Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés : VOTES:

Pour : olly Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation: 08/03/2024

Présenté par le Main (4) A Seissan, lc 20/03/2024

Délibéré par l'assemblée Les s l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2), réunie en session Ordinaire

A Scissan, le 20/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2),(3),

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Seissan, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président »

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

2 5 MARS 2024

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

²⁰²⁴**5**²**LO**

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE

ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024_15-DE

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conse Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissar salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE

NOMBRES DE MEMBRES			
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés	
15	11	14	
		Pour:	14
		Contre :	0
		Abstentions:	0

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginir PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Procuration(s):

Quatre procurations: M. Porta, M. Danflous, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s):

Date de la convocation
08 mars 2024

Etai(en)t excusé(s):

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

Date d'affic	hage
08 mars 2	2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es)secrétaire(s) de séance :

M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE

publication of	
publication c	iu

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. SAINTE-MARIE, a voté le compte administratif comme suit :

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	318 715,99
·	Réalisé :	310 715,99
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	318 715,99
	Réalisé :	23 301,50
	Reste à réaliser :	56 250,66
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	15 000,00
	Réalisé :	88,39
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	15 000,00
	Réalisé :	14 943,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

 Investissement :
 -287 414,49

 Fonctionnement :
 14 854,61

 Résultat global :
 -272 559,88

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

MAIRE s'étant retiré lors du vote.

Ont signé MAIRE et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan

MAIRE RIVIERE François

Reçu en préfecture le 25/03/2024

ID: 032-213204266-20240320-CA2024RESTO-BF

Publié le

BUDGET RESTAURANT - BUDGET RESTAURANT - CA -

DOD OLI ILLIANI DODOLI ILLIANI CII 2413	
V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 15 Nombre de suffrages exprimés : 04 VOTES:

Pour : oly Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation: 08/03/2024

Présenté par le Maire (1), A SEISSAN, lc 20/03/2024



Délibéré par l'assemblée Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2), réunie en session Ordinaire A SEISSAN, le 20/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2),(3),

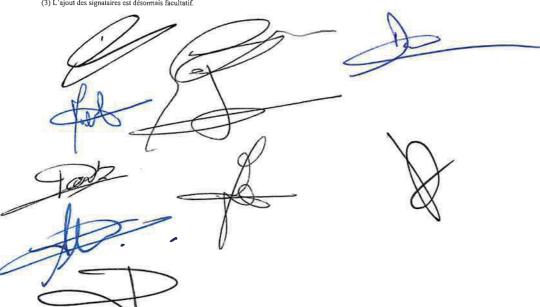
Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 5 HARS 2074

A SEISSAN, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président »

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

2 5 MARS 2024



Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

5²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUI

ICIPAL DE BUIL D: 032-213204266-20240320-DEL20032024_14-DE

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conse Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissar salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE

NOMBRES DE MEMBRES			
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés	
15	11	14	
		Pour:	14
		Contre :	0
		Abstentions:	0

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Procuration(s):

Quatre procurations : M. Porta, M. Danflous, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s):

Date de la convocation	
08 mars 2024	

Etai(en)t excusé(s):

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

Date d'affichage	
08 mars 2024	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es)secrétaire(s) de séance :

M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE

	25	MARS	2024
publ	ication	du	
		//_	_

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. SAINTE-MARIE, a voté le compte administratif comme suit :

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes

Investissement

Dépenses	Prévu :	53 309,45
	Réalisé :	22 181,81
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	53 309,45
	Réalisé :	53 309,45
	Reste à réaliser	0,00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	56 028,72
	Réalisé :	35 389,72
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévu :	56 028,72
	Réalisé :	54 329,63
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

 Investissement :
 31 127,64

 Fonctionnement :
 18 939,91

 Résultat global :
 50 067,55

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan

Maire RIVIERE François



Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID: 032-213204266-20240320-CA2023SPIC-BF **IV - ANNEXES ARRÊTÉ ET SIGNATURES** D

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents:

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES

Pour :

Contre:

Abstentions:

.....

Date de convocation: 08/03/2024

Présenté par le Maire,

A Seissan, le 20/03/2024

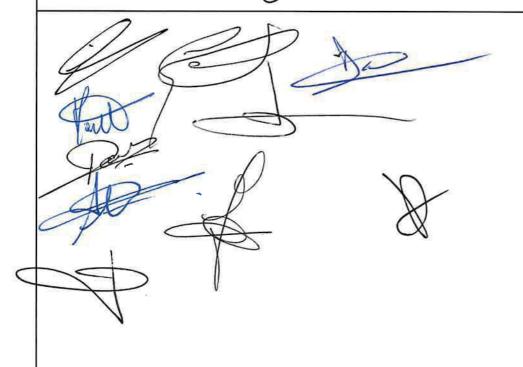
le Maire,

Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire

Le Maire s'étant retiré lors du vote.

A Seissan, le 20/03/2024

membres de l'Assemblée Délibérante,



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 25 MARS 2024, et de la publication le 25 MARS 2024

A Seissan, 12 5 MARS 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/03/2024 Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024_11-DE

Collectivité: Commune de SEISSAN

DELIBERATION

Concernant l'approbation du compte de gestion De l'Assainissement

Dressé par Madame BRUNEL Receveur Municipal

Nombre de membres en exercice: 15 Nombre de membres présents lors de la

délibération : 14

Nombre de membres ayant donné procuration : 4

Date de la convocation: 8 mars 2023 Date de l'affichage 8 mars 2023

Votes Pour: 15 Votes contre: 0 Abstentions: 0

SEANCE DU 20 mars 2024

Le Conseil Municipal Régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Membres présents : MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Membres excusés: Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M. **Christian WARNIEZ**

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 de l'assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 de l'assainissement.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant : que les opérations sont régulières

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 de l'assainissement en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024_11-DE

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

 Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre Sainte-Marie

Le Maire,

François RIVIERE

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024_9-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité: Commune de SEISSAN

DELIBERATION

Concernant l'approbation du compte de gestion du lotissement de Bordeneuve

Dressé par Madame BRUNEL Receveur Municipal

Nombre de membres en exercice: 15 Nombre de membres présents lors de la

délibération: 14

Nombre de membres ayant donné procuration : 4

Date de la convocation: 8 mars 2023 Date de l'affichage 8 mars 2023

Votes Pour: 15 Votes contre: 0 Abstentions: 0

SEANCE DU 20 mars 2024

Le Conseil Municipal

Régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Membres présents : MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Membres excusés: Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M. Christian WARNIEZ

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 du lotissement du Bordeneuve et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du lotissement du Picadé.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant : que les opérations sont régulières

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 du lotissement de Bordeneuve en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024_9-DE

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre Sainte-Marie

Le Maire,

François RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/03/2024 Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024_10-DE

Collectivité: Commune de SEISSAN

DELIBERATION

Concernant l'approbation du compte de gestion du budget communal

Dressé par Madame BRUNEL Receveur Municipal

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents lors de la

délibération : 14

Nombre de membres ayant donné procuration : 4

Date de la convocation : 8 mars 2023 Date de l'affichage 8 mars 2023

Votes Pour: 15 Votes contre: 0 Abstentions: 0

SEANCE DU 20 mars 2024

Le Conseil Municipal Régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

<u>Membres présents</u>: MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Membres excusés: Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M. Christian WARNIEZ

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 du budget communal et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget communal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant : que les opérations sont régulières

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 du budget communal en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le



3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

 Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre Sainte-Marie

Le Maire,

François RIVIERE

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité: Commune de SEISSAN

DELIBERATION

Concernant l'approbation du compte de gestion du lotissement du Poucouron

Dressé par Madame BRUNEL Receveur Municipal

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents lors de la

délibération : 11

Nombre de membres ayant donné procuration : 4

Date de la convocation : 8 mars 2023 Date de l'affichage 8 mars 2023

Votes Pour: 15 Votes contre: 0 Abstentions: 0

SEANCE DU 20 mars 2024

Le Conseil Municipal

Régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

<u>Membres présents</u>: MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

<u>Membres excusés</u>: Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M. Christian WARNIEZ

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 du lotissement du Poucouron et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du lotissement du Poucouron.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant : que les opérations sont régulières

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 du lotissement du Poucouron en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024_13-DE

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre Sainte-Marie

Le Maire,

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité: Commune de SEISSAN

DELIBERATION

Concernant l'approbation du compte de gestion du budget du restaurant

Dressé par Madame BRUNEL Receveur Municipal

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents lors de la

délibération: 11

Nombre de membres ayant donné procuration : 4

Date de la convocation : 8 mars 2023 Date de l'affichage 8 mars 2023

Votes Pour: 15 Votes contre: 0 Abstentions: 0

SEANCE DU 20 mars 2024

Le Conseil Municipal Régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

<u>Membres présents</u>: MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

<u>Membres excusés</u>: Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M. Christian WARNIEZ

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 du budget du restaurant et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget du restaurant.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant : que les opérations sont régulières

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 du budget du restaurant en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024_12-DE

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre Sainte-Marie

Le Maire,

François RIVIERE

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024_8-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité: Commune de SEISSAN

DELIBERATION

Concernant l'approbation du compte de gestion du SPIC photovoltaïque

Dressé par Madame BRUNEL Receveur Municipal

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents lors de la

délibération: 14

Nombre de membres ayant donné procuration : 4

Date de la convocation : 8 mars 2023 Date de l'affichage 8 mars 2023

Votes Pour: 14 Votes contre: 0 Abstentions: 0

SEANCE DU 20 mars 2024

Le Conseil Municipal

Régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

<u>Membres présents</u>: MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

<u>Membres excusés</u>: Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M. Christian WARNIEZ

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 du SPIC photovoltaïque et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du SPIC photovoltaïque.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant : que les opérations sont régulières

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 du SPIC photovoltaïque en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024_8-DE

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre Sainte-Marie

Le Maire,

François RIVIERE

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024_6-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

<u>Membres présents</u>: MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

<u>Membres excusés</u>: Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M. Christian WARNIEZ

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

Objet : Adoption du règlement de formation proposé par le CNFPT

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Centre national de formation de la fonction publique a envoyé aux collectivités du Gers une proposition de règlement dédié à la formation des agents. Ce règlement est indispensable pour inscrire les agents aux formations proposées par le CNFPT et pour établir leur évolution de carrière. L'assemblée délibérante est sollicitée pour donner son choix quant à certaines modalités.

Après lecture du règlement et des propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE

- D'ADOPTER le règlement de formation proposé par le CNFPT avec les modifications apportées.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance

Jean-Pierre SAINTE-MARIE

Le Maire,

François RIVIERE

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024_3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

<u>Membres présents</u>: MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

<u>Membres excusés</u>: Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M. Christian WARNIEZ

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

<u>Objet :</u> Convention avec le Conseil Départemental du Gers pour la création d'un giratoire sur la RD 285

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la création d'un giratoire sur la RD 285 relève de la compétence du Conseil Départemental du Gers et qu'il est nécessaire d'adopter une convention demandant à la collectivité départementale de confier à la commune de Seissan la réalisation des travaux, dans le cadre d'une délégation de Maitrise d'Ouvrage.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de Maitre d'Ouvrage avec le Conseil Départemental du Gers, pour les travaux de création du giratoire sur la RD 285, qui doivent se réaliser au 3ème trimestre 2024.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document ou avenant ultérieurs se rapportant à ces travaux entre la Commune de Seissan et le Conseil Départemental du Gers.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Pour copie conforme,

RIVIERE

Le Secrétaire de séance

Le Maire,

Jean-Pierre SAINTE-MARIE

DEPARTEMENT DU GERS COMMUNE DE SEISSAN

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024 4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

<u>Membres présents</u>: MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Membres excusés: Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M. Christian WARNIEZ

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

Objet : Maintien de l'IFSE dans son intégralité pendant un temps partiel thérapeutique

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le RIFSEEP a été mis en place pour les agents titulaires de la commune. Le RIFSEEP comprend une partie IFSE et une partie CIA, qui constituent des primes à montant fixe.

Néanmoins, la prime est proratisée en fonction de temps de travail, ce qui n'est pas équitable dans le cadre d'un mitemps thérapeutique où l'agent est censé avoir droit à l'intégralité de son salaire.

Monsieur le Maire propose donc de ne pas proratiser les primes du RIFSEEP en fonction du temps de travail lorsqu'un agent est soumis à un mi-temps thérapeutique.

Après avoir pris connaissance des documents, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ne pas proratiser les primes du RIFSEEP dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE

Le Maire, François RIVIERE

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024 32-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

<u>Membres présents</u>: MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Membres excusés: Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M. Christian WARNIEZ

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

Objet : Désaffectation et déclassement d'une partie de la parcelle AB 215 (terrain vague salle des fêtes)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise qu'un «bien d'une personne publique mentionnée à l'article L 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement».

Vu la réalisation du projet de vente d'une partie de la parcelle AB 215 à des riverains ;

CONSIDERANT que le bien communal sis 12 rue du marché n'est pas à l'usage du public ni affecté à un service public ;

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien.

Monsieur le Maire propose le déclassement de l'immeuble et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal constate la désaffectation du terrain situé sur la parcelle AB 215, sis 12 rue du marché ;

DECIDE de déclasser le bien du domaine public communal et son Intégration dans le domaine privé communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de Séance Jean-Pierre SAINTE-MARIE





DEPARTEMENT DU GERS COMMUNE DE SEISSAN

Envoyé en préfecture le 25/03/2024 Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024_7-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

<u>Membres présents</u>: MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Membres excusés: Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M. Christian WARNIEZ

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

Objet : Vente de la parcelle AB 215 (12 rue du marché)

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Vu le procès-verbal rendu par le géomètre-expert le 14 février 2023, reçu le 24 octobre 2023, divisant la parcelle AB 215 d'une superficie de 140m² pour pouvoir céder la parcelle arpentée de 40m² (AB 467) aux propriétaires du bien 12 rue du marché ;

Considérant que ledit terrain n'est pas susceptible en l'état d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il appartient au domaine privé de la commune,

Considérant qu'il n'y a pas lieu de demander une estimation au service du Domaine (commune de moins de 2000 habitants);

Considérant les prix actuels du marché de l'immobilier sur la commune de Seissan évalués par les agents immobiliers,

Considérant que la commune n'a aucun projet d'aménagement du terrain, ni de construction,

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Monsieur le Maire propose que les propriétaires sis 12 rue du marché, M. Rémy BOYAVAL et Mme Evelyne MATHEVON, qui entretiennent déjà cette partie du terrain fassent l'acquisition de la parcelle de 40m² au prix de 25€ du m², soit pour un prix total de 1000€. L'autre partie (AB 468) restera la propriété de la commune.

Les propriétaires devront entretenir le terrain, par respect envers le voisinage et du fait qu'il jouxte la parcelle appartenant à la commune.

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024_7-DE

Après avoir pris connaissance des documents, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de vendre le terrain sis 12 rue du marché, parcelle AB 467 ;
- APPROUVE le prix de vente de 1000€;
- AUTORISE Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance, M. Jean-Pierre\SAINTE-MARIE Le Maire, François RIVIERE

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Membres présents: MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Membres excusés: Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M. Christian WARNIEZ

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

Objet: Vote des subventions aux associations 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la liste des associations pouvant bénéficier d'une subvention et de leur montant :

Nom des bénéficiaires	Montant de la subvention attribuée
Associations locales	
Académie de gascon	150
Aéromodélisme	50
Amicale sapeurs-pompiers	3000
Association Parents d'Elèves	150
Bouchon Seissannais	300
Club du 3ème Age	150
Comité des fêtes Seissan	2500
Comité des fêtes d'Artiguedieu	350
Country Western Line Dance	50
Encierro	2500
Football Club Seissannais	1500
Gymnastique Seissannaise	400
Judo Club	500
L'Air des Balkans	1500
Lyre Seissannaise	1300
PAS Quilles	250
Peña Fiesta Brava	2500
Raquette Seissannaise	400
Scrabble Club	200
Société de chasse Artiguedieu	250
Société de chasse Seissan	250
Société de pêche la gaule seissannaise	250
Spectacles et loisirs en Astarac	0
Autres associations	
ACOSO	200
Association des Maires de France	600
Association pour la promotion du foie gras	1300
PNR Astarac	1150
UVTF	500
TOTAL	22 250 €

Après discussion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la liste des associations pouvant bénéficier d'une subvention ainsi que du montant qui leur est attribué.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance Jean-Pierre SAINTE-MARIE





Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

ID: 032-213204266-20240320-DEL20032024_1-DE

DEPARTEMENT DU GERS COMMUNE DE SEISSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

<u>Membres présents</u>: MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

<u>Membres excusés</u>: Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M. Christian WARNIEZ

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

Objet: Vote des taux des taxes locales

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2023 inclus.

A compter de 2024, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux de 2024 comme suit :

Taxe d'Habitation : 14.94% Taxe Foncière Bâti : 64.25 %

Taxe Foncières sur les Propriétés Non Bâties : 104.08 %

CFE: non concerné

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, Jean-Pierre SAINTE-MARIE Le Maire, François RIVIERE

ARRONDISSEMENT: COMMUNE: MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

426 SEISSAN

N° 1259 COM (1)

TAUX FDL 2024

32 MIRANDE

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE MIRANDE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

	Bases d'imposition	Taux de référence	Taux plafonds	Bases d'imposition	Produits référence	Taux votés	Produits attendus	
Тахеѕ	effectives 2023 1	2024	2024 3	prévisionnelles 2024 4	(col. 4 x col. 2) 2024 5	2024 6	(col. 4 x col. 6) 2024 7	
Taxe foncière bâtie (TFB)	901 924	64,25	164,42	940 700	604 400	64,25	oon 409	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	36 510	104,08	239,34	37 900	39 446	104,08	34 LLG	
Taxe d'habitation (TH)	100 351	14,94	60,20	84 700	12 654	18, N	12 654	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	(E)	^	^	^^	^	0	0	
				Total	656 500		005 959	
Тахе	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)	
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	^^	*	*	*	^	*		
Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette	oportionnelle: il n'est pa	s nécessaire de remplir c	cette rubrique en cas	de reconduction des	rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.	e variation différenciée	வ்	ý
Taxes	Calcut du co	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 9	portionnelle 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle		Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024,	
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	Ģ			excède le taux plafond	cochez la case	se	
Taxe foncière non bâties (TFNB)		656 500 1 000			Indique en colonne 3, une variation différenciée doit	ine oit		
Taxe d'habitation (TH)		656 500 - 77))		obligatoirement être votée.	otée.		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		Produit total de référence (total colonne 5)					ID	Re
II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024	PENDANTES DES TAUX	VOTES EN 2024				***	: 032-	•
TVA IFER / PYLÔNES	ES TASCOM	TAFNB	Altocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total	en préfec préfectu
	0		46 597	0	0	- 157 316	266-2	
III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024	SES FISCALES PREVISI	ONNELLES POUR 2024	A AUCH				024032	
Produits attendus des ressources à taux voté + d (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024		Le 07 MARS 2024 Pour la Direction des Finances publiques, MME CATHERINE PERINETTI	Le ues, Pour la Préfecture,	Le sfecture,	TO COMPLETE	
656 500	- 110 719	545 781	DIRECTEUR DE	DIRECTEUR DEP. DES FINANCES		~	24_1-[200
Feuillet	t à compléter et à retourr	Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote de	a Préfecture et au se	rvice de fiscalité direc	te locale accompagné d	d'une copie de la délik	eration de vote des t	aux.
							_	

Reçu en préfecture le 22/03/2024

N° 1259 COM (2)

TAUX FDL

2024

2320-DEL2003TRIELLE ET NUMÉRIQUE ARRONDISSEMENT: 32 MIRANDE

COMMUNE

426 SEISSAN

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE MIRANDE

240 FORMA HONS COMPLEMEN AIRES					
6 AIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS	SNOIT	2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	R ET PYLÔNES
0426 oncière bâtie :	ıκ	Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
sonnes de condition modeste	889	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
832 x à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	105 029	c. Centrales photovoltaïques	
aux industriels	40 805	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
. Logements sociaux : exo de longue durée	265	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
		b. Par la loi (terres agricoles)	6 497	f. Transformateurs électriques	
axe foncière non bâtie	4 638	c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
axe d'habitation :		Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
. Dotation pour perte de THLV		a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	
Mayotte	V V V V	b. Par la loi		5. RÉFORMES FISCALES	
otisation foncière des entreprises :		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
Exonerations en zone d'amenagem. du territoire	V	a. Résidences secondaires et assimilées	84 700	84 700 b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
Base minimum		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	c. Coefficient correcteur	0,756176
Locaux industriels		c. Bases dégrevées hors locaux vacants	18 781	d. Taux FB commune 2020	30,40
Autres allocations		d. Bases dégrevées locaux vacants		e. Taux FB département 2020	33,85
		e. Bases dégrevées maio THS			

O σ മ

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes

national 11

départemental 12

Taux moyens communaux de 2023

Taux plafonds

Taux des EPCI

communaux à ne

au niveau :

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux plafonds pas dépasser

au niveau :

de 2024 $\frac{1}{2}$

de 2023 4

pour 2024 (col. 13 - col. 14)

b. Communal

۷ ۷ ۷ **>**

a. National

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

σ മ

0

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle... Cotisation foncière des entreprises (CFE)

Ö

a. ...la diminution sans lien a été appliquée

...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Taxe d'habitation (TH)

Taxe foncière non bâties (TFNB) Taxe foncière bâtie (TFB)

50,82 39,42

98,60 66,97

246,50 167,43

16,50000

۷ ۷ ۷

3,01000 7,16000

239,34 164,42

dépasser

a. Taux communal majoré à ne pas

Taux maximum:

60,20

b. Taux maximum de la majoration

V V

V V V

V V V

spéciale

30,68 ۷ ۷

24,45

۷ ۷

V a. Tx moy.75% départemental 6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH 10,9

۷ ۷

b. Taux maximum de la majo

V V

Į	V	7	
	la fiscalité professionnelle unique	communes ayant opté pour	l'aux de CFE perçue en 2023 par la communaute
	32	Jame ou de	ommunaute

,26

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Présentation synthétique CA 2023 et BP 202 Publié le

Contexte : La commune de Seissan est un bourg dynamique qui dispose d'un tissu commercial solide qui tend a se développer. Elle compte 1108 habitants en 2023 (INSEE). La population tend légèrement à la hausse mais reste stable. L'âge moyen est vieillissant mais l'école est un atout pour l'arrivée d'une population jeune et active. Cette tendance est confirmée avec la création d'un 6ème poste d'enseignant à la rentrée 2024. La commune possède de nombreux équipements et a la volonté d'en développer de nouveaux. Les conditions budgétaires sont favorables pour investir chaque année.

Priorités du budget : la priorité du budget communal est l'investissement. La volonté du conseil municipal est de dégager chaque année assez de fonds sans devoir recourir à un emprunt pour pouvoir investir et développer la commune. Tous les emprunts du budget principal arrivent à terme dans les prochaines années.

Ressources et charges de fonctionnement et d'investissement : les charges courantes et les charges de personnel sont adaptées aux besoins de la commune et sont stables. Elles sont parfaitement anticipées et permettent de dégager un autofinancement pour l'investissement. En 2024, les ressources fiscales augmentent de 3.9% grâce à une revalorisation des bases par l'Etat. De même, la DGF a augmenté cette année de 0.18%. Concernant l'investissement, les travaux de l'ancienne caserne des pompiers en un centre social intercommunal touchent à leur fin. La salle des fêtes, sinistrée par un incendie en novembre 2023, sera rénovée à partir du 2ème semestre 2024. Le giratoire de la RD 285 devrait être aménagé d'ici le 3ème trimestre 2024, ce qui permettra l'accès au nouveau lotissement de Bordeneuve une fois l'opération terminée. La commune va également se doter d'un véhicule électrique, subventionnable par l'Etat, la Région et la Caisse des Dépôts. D'autres recettes de subvention sont également attendues sur les projets d'investissement échus ou en cours, notamment de la CAF, du Département, de la Région, de l'Etat et de l'Union européenne avec le LEADER.

Afin d'avoir une vue d'ensemble des montants du budget communal et des budgets annexes, il est préférable de se référer au procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2024.

Le budget communal compte désormais 2 emprunts encore actifs :

- L'aménagement de la Place Carnot, contracté en 2014 à hauteur de 500 000€, dont le remboursement annuel est de 43 405.08€ et se terminera en 2029.
- L'achat de l'immeuble de la Poste, contracté en 2015 à hauteur de 150 000€, dont le remboursement annuel est de 16 456.58€ et se terminera en 2025.
- La rénovation des équipements et des infrastructures de la commune, contracté en 2010 à hauteur de 180 000€, s'est achevé en février 2024.

La commune de Seissan est donc une commune peu endettée au regard de la moyenne nationale, avec un ratio d'endettement par habitant tous budgets confondus qui est de 225.33€ (moyenne nationale en 2022 de 600€).

Les niveaux des taux d'imposition restent inchangés depuis 2005 :

- Taxe sur foncier bâti 64.25 %
- Taxe sur foncier non bâti 104.08 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14.94%

Effectifs de la collectivité : la commune de Seissan compte 13 employés :

- 2 agents pour le service administratif
- 5 agents pour les services techniques, dont 1 en temps partiel thérapeutique.
- 1 agent pour le service animation (médiathèque)
- 3 agents pour les services de l'école et de la cantine, dont 1 en appui 2h/semaine
- 2 ATSEM pour l'école maternelle à 32h semaine sur 4 jours annualisé.

Les charges de personnel prévus (voir chapitre 12) s'élèvent à 406 000€ pour 2024, contre 395 000€ en 2023. Cette hausse est due à l'augmentation du point d'indice en fin d'année 2023 et à une éventuelle hausse en cours d'année 2024, ainsi qu'aux recrutements exceptionnels en remplacements d'agents en maladie. Deux agents peuvent également prétendre à la promotion interne cette année.



DEPARTEMENT DU GERS COMMUNE DE SEISSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

<u>Membres présents</u>: MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

<u>Membres excusés :</u> Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M. Christian WARNIEZ

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

Objet : Etat présentant l'ensemble des indemnités des élus

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de présenter chaque année l'ensemble des indemnités perçues par les élus l'année écoulée. Cet état se présente comme suit :

Nom et prénom de l'élu	nom du mandat concerné		
	Indemnités de fonction perçues (brut annuel)	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour,)	Avantages en nature
DALLAS Isabelle	9 636.36 €	0	0
GABRIEL Aurélie	9 636.36 €	0	0
MARTET Patrice	4 818.24 €	0	О
RIVIERE François	25 113.00 €	173.70€	0
SABATHIER Guillaume	9 636.36 €	0	0
SAINTE- MARIE Jean-Pierre	9 636.36 €	0	0

